

## Observatoire sur l'enfermement des étrangers (OEE)

Compte rendu de la réunion du 15 novembre 2010

**Présent-e-s :** Tito Galli (OLP) – Konstantinos Papantoniou (Gisti) – Mylène Stambouli (ADDE) – Vanessa Fourez (Fasti) – Anna Sibley (Fasti) – Claire Sabah (Secours Catholique) – Christian Laruelle (Assfam) – Lucile Hugon (ADDE) – Stéphanie Calvo (LDH) – Aude Lecouturier (FTDA) – Claire Rodier (Gisti) – Alice Bertin (LDH) – Yannick Etienne (LDH) – Chistiane (Huraux-Rendu (APSR) – Arnaud Veisse (Comede) – Benjamin Demagny (Comede) – Isabelle Saint Saens (Gisti) – Viviane Gendrot (Cimade) – Julia Coiffard (Anafé) – Nadine Guyounet (LDH – CRA Palaiseau).

### Ordre du jour de la réunion :

- Présentation du rapport 2009 par la Cimade.
- Ouvrage « *Chronique de rétention 2008-2010* ».
- Présentation de l'ANAFE (historique, actions et revendications).

#### 1. Rapport 2009 de la Cimade (Habiba Prigent Elidrissi)

Le rapport peut être téléchargé sur le site de la Cimade :

<http://www.cimade.org/nouvelles/2547-Publication-de--VISA-REFUSE---Enqu-te-sur-les-pratiques-consulaires-en-mati-re-de-d-livrance-des-visas>).

Voir intervention en annexe ci-dessous.

#### 2. Ouvrage « *Chronique de rétention 2008-2010* » (Annette Huraux)

Annette, intervenante au Mesnil Amelot et salariée de la Cimade, revient sur le contexte qui a donné lieu à la réalisation du projet (décret de 2008 et appel d'offre qui a élargi le nombre d'associations autorisées à intervenir dans les CRA). L'ouvrage reprend des témoignages d'intervenants dans les centres de rétention sur deux années. Outre les témoignages des intervenants, l'ouvrage montre combien la pratique diverge d'un centre à l'autre, et pose la question de la mission des associations dans les centres.

« *Chroniques de rétention 2008-2010* », édition Actes du Sud, octobre 2010.

#### 3. Présentation de l'ANAFE (Julia Coiffard et Brigitte Espuche)

Julia présente un historique de l'Anafé. Créée en 1989, l'association avait pour but de fournir une assistance humanitaire aux étrangers retenus aux frontières. L'objectif de l'ANAFE est de dénoncer les dysfonctionnements observés en zone d'attente, de témoigner à l'opinion publique, et d'interpeller les pouvoirs publics. Depuis 2000, une permanence téléphonique a également été instaurée avec un numéro d'urgence pour les personnes retenues.

Brigitte traite quant à elle des actions et revendications de l'organisation. L'ANAFE dispose d'un droit d'accès permanent au sein de la Zone d'attente de Roissy (3-4 fois par semaine). Elle tient également 3 fois par semaine une permanence téléphonique pour l'ensemble des Zones d'attente sur le territoire français, ce qui lui permet d'avoir une vision globale. L'association fait aussi des observations d'audiences (au TGI Bobigny et Créteil + TA de Paris) et réalise avec difficultés un suivi des personnes refoulées.

Elle rappelle que les droits sont fortement restreints en Zone d'attente, que c'est une portion qui n'est pas considérée comme étant sur le territoire français, et de nombreuses personnes vulnérables y sont enfermées (personnes malades, mineurs isolés, demandeurs d'asile).

De manière générale, les intervenants ont pu constater de nombreux dysfonctionnements pour les demandes d'admission sur le territoire au titre de l'asile trop souvent déclarées « manifestement infondées », et concernant la pratique des refoulements, une grande opacité est maintenue sur la procédure, et de nombreuses violences (physiques et verbales) ont été recensées. L'ANAFE constate également le manque de coopération de la Police aux frontières. Enfin, des problèmes d'interprétariat, d'informations sur les droits des personnes maintenues, l'ambiguïté du jour franc et la rapidité avec laquelle les recours doivent être effectués (Recours asile suspensif enfermé dans un délai de 48h) rendent la situation de plus en plus complexe pour les personnes retenues.

En 2009, sur les 149 recours déposés par l'ANAFE, seuls 17 ont permis d'annuler des décisions concernant des demandes manifestement infondées.

Parmi les revendications de l'ANAFE, on peut retenir notamment :

- Droit d'accès ailleurs qu'à Roissy (il y a environ 150 ZA aujourd'hui en France)
- Porter un regard expert et militant dans les ZA.
- Renforcer l'accès au droit par des permanences avocats en ZA et des interprètes, assistance financée par l'Etat
- Recours suspensif pour toutes les personnes en ZA (pas uniquement pour les demandeurs d'asile)
- Interdiction de l'enfermement ou réacheminement de mineurs

Suite aux débats, l'ADDE et l'ANAFE travailleront ensemble pour élaborer une fiche récapitulative des procédures destinée aux avocats de permanence dans les TA.

#### **Point d'informations diverses sur l'OEE :**

Suite à la réunion du secrétariat, il sera proposé d'espacer à tous les 2 mois les rencontres publiques, mais de maintenir chaque mois (3<sup>ème</sup> lundi) la réunion des membres fondateurs.

Prochaine réunion des membres fondateurs le **17 janvier 2011**.

Prochaine réunion publique d'information le **7 février 2011 à 18h à la FASTI** sur le thème de l'enfermement des mineurs.

## **ANNEXE : intervention de la Cimade**

### **Contexte :**

Ce dixième Rapport annuel sur les centres et locaux de rétention administrative est le dernier dans lequel la Cimade est en mesure de témoigner de la situation de tous les centres de rétention administrative en France.

L'année 2009 a été pour la Cimade avec un nombre important de partenaires associatifs une longue bataille politique et juridique.

En effet, cette mission limitée à l'origine à l'accompagnement social des étrangers retenus, a évolué pour se transformer en une action de défense juridique des étrangers enfermés et de témoignage sur le sort de ces personnes. Or ces deux aspects ont été jugés problématiques par le ministère de l'immigration.

Pour y répondre le gouvernement a tenté d'une part de modifier la définition même de cette mission, substituant à une action de défense des droits, une simple fonction d'information sur les droits. Le conseil d'Etat a considéré que cette modification était illégale. Et d'autre part d'éclater la mission en plusieurs associations afin de diluer ce témoignage.

### **Quelques chiffres :**

En 2009 dans les centres de rétention où la Cimade était présente, plus de 35000 personnes ont été privées de liberté.

Si on prend en compte les locaux de rétention et le centre de Mayotte où aucune association n'est financée pour y intervenir plus de 50000 étrangers ont subi l'enfermement.

L'explosion de l'enfermement des enfants qui double en 5 ans. **2009 fut l'année d'un triste record de France : 318 enfants enfermés durant 1 à 32 jours uniquement parce que leurs parents n'avaient pas de titre de séjour.** Ils étaient 165 en 2004

La durée moyenne de la rétention reste autour des 10 jours depuis 2004. 87% des personnes présentées à l'embarquement étaient en rétention administrative depuis moins de 17 jours (projet de loi).

### **Quel constat :**

#### **Pratiques illégales :**

Placement en rétention de personnes en situation régulières en Europe,

Comme ce monsieur titulaire d'un titre de séjour italien parfaitement valide placé au centre de rétention de Vincennes et libéré par la justice.

Ou des Roms de Roumanie ou Bulgarie pourtant en France depuis moins de trois mois.

Le placement en rétention de primo arrivant demandeurs d'asile que la loi prévoit pourtant d'accueillir et non d'enfermer.

Ces Afghans ou Tamouls que nous avons rencontré en rétention et que l'administration voulaient renvoyer dans leur pays au risque de leur vie, et bien que la CEDH demande régulièrement à la France de n'en rien faire.

Illégales aussi les interpellations aux frontières avec nos pays voisins qui conduira la Cour de justice des communautés européennes à condamner la France qui violait ainsi le droit à la libre circulation, systématiquement et depuis de nombreuses années.

### **Pratiques absurdes :**

Il en va ainsi du maintien en centre de rétention, quand un tribunal administratif a jugé que la personne ne peut être renvoyée dans son pays d'origine. Enfermement **absurde** puisque l'administration ne peut plus reconduire dans ce cas.

Tout aussi absurde l'interpellation, le placement en rétention à Perpignan, et la reconduite vers le Maroc de personnes arrêtés alors qu'elles rentraient au pays. En bus, avec leurs bagages, les cadeaux pour la famille.

Absurde mais très pénible le maintien dans un centre de rétention, enfermés, d'étrangers que les préfectures sont pourtant sûres de ne pas pouvoir reconduire.

### **Conclusion :**

Et pourtant, alors qu'une politique pire encore est impensable, le projet de loi en discussion à l'assemblée marque un grand pas vers davantage de mesures répressives et de pouvoir administratif sans contrôle des juges.

Il est alors primordial de continuer à témoigner et la Cimade le fera dorénavant avec les quatre autres associations présentes dans les centres de rétention. (ODM, ASSFAM, Forum réfugiés et FTDA)